

**DOSSIER DE DEMANDE D’AIDE POUR LES EXPLOITATIONS AGRICOLES IMPACTEES
PAR LES INTEMPERIES du 2 et 3 octobre 2020**

 

  

**1) Identification**

Dénomination sociale de l’exploitation : …………………………………………………………………………………………

Nom de l’exploitant : ……………………………………………………………………………………....................................

Adresse du siège de l’exploitation : ………………………………....................................................................

CP : ……………………………………… Ville : ………………………………………………………………

Activité : ……………………………………………………… N° SIRET : …………………..……………………………………

Nom du contact : ……………………………………………………………………………………………………………………………

Tél fixe : ……………………………………………………… Portable : ………………………………………………………..

Email : …………………………………………………………………………………………………………………………………………….

Votre production principale\* :

Elevage :

Production végétale :

Description des pertes subies à l’occasion de la tempête Alex :

Estimation du montant des dégâts :

Au vu des dégâts subis lors de la tempête Alex, je sollicite une aide financière d’urgence du Département des Alpes maritimes

Fait à ………………………………………………………………………

Le

Signature

**2) Pièces à fournir à toute demande d’aide du Département :**

* Demande d’aide signée avec vos coordonnées et celles de votre exploitation,
* N° Siret,
* Copie de la carte d’identité
* Attestation de la MSA,
* Attestation d’assurance,
* Copie de la déclaration signée des dégâts à vos assurances,
* Si possible photos des dégâts subis
* Un RIB

**3) Mentions légales**

Les informations recueillies vous concernant font l’objet d’un traitement informatique, auquel vous consentez, destiné à gérer votre demande. Le Conseil Départemental est le responsable de traitement.

Ce traitement s’inscrit dans le cadre d’une action volontariste du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

Les catégories de données à caractère personnel collectées sont :

• Pour le demandeur : L’état civil (nom- prénom) et les coordonnées (téléphonique – adresse mail) et les coordonnées bancaires.

Les données enregistrées sont celles présentes sur le formulaire. L’ensemble des données obligatoires est indiqué par un astérisque. Les informations enregistrées ne sont destinées qu’aux destinataires dûment habilités et intervenant strictement dans le cadre la gestion de votre demande d’aide : à savoir, la Direction de l’attractivité territoriale et la Direction des finances.

Les données enregistrées sont conservées conformément aux prescriptions des archives départementales.

Conformément aux article 15 à 23 du Règlement Général sur la Protection des données, vous bénéficiez d’un droit d’accès, de rectification aux informations qui vous concernent- Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès, en vous adressant, par voie postale, au Délégué à la Protection des Données – Département des Alpes-Maritimes – B.P. n° 3007 06201 Nice Cedex 3 ou par courriel à donnees\_personnelles@departement06.fr. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative.

Depuis l’entrée en vigueur du Règlement Européen sur la Protection des données (RÈGLEMENT (UE) 2016/679) le 25 mai 2018, tout usager a le droit de :

• S’opposer au profilage,

• De demander la limitation du traitement,

• D'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (En France : CNIL : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - Téléphone : 01.53.73.22.22. www.cnil.fr).